

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N° AE64 (Rect)

présenté par

M. Pancher, Mme Frédérique Dumas et M. Clément

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A la deuxième phrase de l'alinéa 38, substituer aux mots :

« et aux droits humains »,

les mots :

« , aux droits humains et en particulier aux droits de l'enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire des droits de l'enfant une priorité transversale de la LOP-DSLIM, reflétée dans chacune des priorités sectorielles et thématiques.